

ACCORD EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES 2025 PLUS FORT, PLUS CLAIR !

octobre 2025

Dans la continuité des accords précédents, on retrouve l'index de l'égalité pro, des objectifs chiffrés, la prise en compte des risques psychosociaux, la féminisation des recrutements, la tolérance ZÉRO au sexe, aux discriminations, aux violences ...

⚠️ Ce qui change grâce aux revendications de la CFE-CGC :

- ✓ Accueil des stagiaires et apprentis mineurs sur les sites industriels !
- ✓ Intensification de la prévention : sexe, stéréotypes, violences y compris intra-familiales !
- ✓ Grossesse mieux protégée : accès possible au télétravail, parkings réservés, accompagnement à l'allaitement.
- ✓ Levée du tabou sur la santé sexuelle des femmes et des hommes au cours de la vie : prévention et pédagogie
- ✓ Tableau de bord officialisé : objectifs clairs, suivi annuel renforcé, comparaison entre sites enfin possible !



⚠️ Ce que RH n'a pas pris en compte :

- ✗ plus de communication sur les bonnes intentions de l'accord : guide de déconstruction des stéréotypes, etc.
- ✗ actions pour la diminution du stress au poste de travail, toutes CSP confondues.
- ✗ amélioration de la prise en compte de l'ergonomie
- ✗ suppression de l'unique compteur « enfant malade » pour l'ensemble des 2 parents salariés Stellantis
- ✗ amélioration de l'égalité salariale, et des comparaisons sur salaires médian au lieu de moyen.

**L'accord est beau... sur le papier.
Engageons maintenant des actions concrètes et pérennes !**

On avance, mais la CFE-CGC ne lâche rien.

Parce que l'égalité, ce n'est pas un slogan. C'est un combat !

2025 : un accord renforcé. 2026 : on veut des actes !